

**S.P.R.B.**  
**Bruxelles Développement urbain**  
**Monsieur Thiery Wauters**  
**Directeur**  
Direction des Monuments et des Sites  
C.C.N. – Rue du Progrès, 80 / bte 1  
**B - 1035 – BRUXELLES**

V/Réf. : FC/2043/0897  
N/Réf. : AVL/KD/BXL-3.111/s.580\_OE  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Place du Jeu de Balle. Demande de classement comme site de l'ensemble de la place du Jeu de Balle émanant de l'ASBL *Pétitions Patrimoine*.  
(Dossier traité par Mme Fr. Cordier – D.M.S.) **Avis de la CRMS**

Conformément aux dispositions de l'article 225 § 2 du CoBAT et en réponse à votre courrier du 18 novembre 2015 sous référence, réceptionné le 18 novembre, notre Commission, en sa séance du 9 décembre 2015, a émis un **avis favorable** sur le principe du classement comme site de l'ensemble de la place du Jeu de Balle et des bâtiments qui la bordent.

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a pris acte de cette demande le 19 juin 2015. Cette demande de classement émane de l'ASBL *Pétitions Patrimoine* et porte sur l'ensemble de l'espace public de la place qui fut aménagée en 1863 (à l'emplacement de l'ancienne usine de locomotives et de machineries de la « Société du Renard ») et où se déroule depuis 1873 le marché aux puces appelé «le Vieux Marché» dont l'intérêt folklorique est mis en avant dans la demande. Celle-ci porte également sur l'intérêt historique, archéologique, esthétique, technique, artistique et folklorique de la place publique et de plusieurs édifices qui la bordent (intérieurs et/ou extérieurs), qui définissent son identité et qui sont significatifs de son histoire, de son esthétique et de son aménagement d'origine. Il s'agit de l'église de l'Immaculée Conception, de l'ancienne demeure du sacristain au n°23, de l'ensemble des maisons néoclassiques aux n°s 24 à 31 ; de l'ancienne Caserne des Pompiers au n°s 50 à 70 et de l'ancien abri anti-aérien se trouvant sous le sol de la place.

Actuellement, ces biens figurent à l'inventaire du patrimoine architectural du pentagone. Le périmètre concerné est lui-même partiellement compris dans la zone de protection des bords de Bruxelles, sis rue du Chevreuil 28. La place du Jeu de Balle se trouve en espace structurant.

La demande de classement est motivée de la manière suivante :

### **1. La place du Jeu de Balle**

L'intérêt historique de la place du Jeu de Balle, créée au XIX<sup>e</sup> siècle, s'appuie sur le fait qu'elle reflète une évolution urbanistique majeure liée à l'assainissement du quartier face au phénomène de surpopulation urbaine dû à l'afflux de population dans la ville suite à la révolution industrielle. Son intérêt technique se situe au niveau de son pavage en pavés de porphyre oblong, provenant du quai du Bois à Brûler, recyclés et posés suivant la technique traditionnelle en 1913. Son intérêt esthétique et artistique est lié à son aménagement sobre et de qualité, et son intérêt folklorique (et culturel) à la présence du célèbre Vieux Marché qui en fait le centre de la vie commerciale et culturelle du quartier populaire des Marolles, le lieu de subsistance du dialecte bruxellois mais aussi des petits métiers liés au Vieux Marché. Il faut encore insister sur le potentiel archéologique du sous-sol de la place.

### **2. L'église paroissiale de l'Immaculée Conception**

De style éclectique d'inspiration néo-romane, cette église est édifée entre 1852 et 1870. La demande est motivée par son intérêt historique, comme équipement représentatif de l'évolution historique du quartier au XIXe siècle, et par son intérêt esthétique et artistique reflété dans le soin apporté à son exécution, notamment les stèles commémoratives sur sa façade, son portique d'entrée, ainsi que l'autel et le pavage au sol intérieur. L'orgue de l'église (« modern style », 1917) est dû au facteur Emile Kerkhoff et présente un intérêt technique (notes spécifiques dues à la transmission pneumatique tubulaire selon le brevet Kerkhoff).

### **3. Les huit maisons de style néoclassique sises aux n<sup>os</sup> 24 à 31**

Situé entre l'église et la rue de l'Economie, cet ensemble de huit maisons néoclassiques date de 1866. Leur intérêt historique, esthétique et artistique est justifié car elles font partie du bâti originel de la place et témoignent de l'évolution du quartier. La demande vise au minimum les façades, toitures et structures internes, qui sont d'origine.

### **4. L'ancienne demeure du sacristain sise au n° 23**

Cette maison néoclassique (1862) figure également dans la demande pour son intérêt historique, esthétique et artistique.

### **5. L'ancienne caserne des pompiers aux n<sup>os</sup> 50-79**

De style éclectique et construite entre 1861 et 1863 par l'architecte Joseph Poelaert, cette ancienne caserne figure dans la demande pour son intérêt historique, esthétique et artistique, technique. Bien que transformée et réaffectée aujourd'hui en logements et commerces, elle présente une architecture soignée et d'une exécution de grande qualité. Ses éléments décoratifs ont une valeur artistique (portique surmonté de sculptures). La valeur technique de la construction se situe au niveau de la structure interne, des colonnes en fonte supportant des plafonds à voussettes créent de grandes hauteurs sous plafonds (aujourd'hui partiellement complétées de niveaux à mi-hauteur lors de la rénovation en appartements) ainsi que de larges escaliers en pierre bleue.

### **6. Un ancien abri anti-aérien**

Demeuré intact dans le sous-sol de la place, il est aménagé en 1942 sous l'ordre de l'occupant allemand. Son intérêt est historique comme un rare témoin du patrimoine défensif bruxellois liée à la Seconde Guerre mondiale, et technique lié à la remarquable technique de construction du plafond en briques posées selon la technique des arcs de cloître afin de pallier aux pénuries de métaux et de béton pendant l'occupation. Son intérêt archéologique est lié à son statut de trace résultant d'activités humaines passées et dotée d'une valeur testimoniale intrinsèque, à la lumière de l'évolution récente de l'archéologie contemporaine. Par ailleurs, le sous-sol de la place contient probablement des vestiges de l'ancienne usine de locomotives du Renard, qui pourrait éclairer le passé industriel du lieu.

La CRMS reconnaît un intérêt indéniable à la place du Jeu de Balle et des bâtiments qui la bordent, pour les raisons motivées ci-dessus.

***Par conséquent, elle émet un avis favorable sur la proposition émanant de l'asbl Pétitions Patrimoine et demande à la DMS de proposer au Gouvernement d'ouvrir l'enquête préalable au classement de manière à documenter plus précisément les lieux –en particulier la forme urbaine déterminée par cette place et ses parois– pour préciser l'étendue exacte du classement éventuel.***

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. à : - BDU-DMS : Mme Fr. Cordier ; Mme P. Ingelaere, cabinet du Ministre-Président en charge du patrimoine.